

Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **56 (1905)**

Heft 4

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sur les pentes les plus rapides et par les conditions atmosphériques les moins favorables.

Disons encore quelques mots de la durée des cordes. Si on en prend soin, il est possible de les utiliser au moins 2 ans pour le cordage des bois et elles restent encore assez solides pour pouvoir être employées ensuite, ainsi que nous venons de le dire, lors de l'exploitation des bois. Le coût de tout l'appareil est peu élevé (une corde de 100 m de longueur et de 20 mm d'épaisseur revient à 51 fr.); en sorte qu'il n'est pas nécessaire de tenir compte de l'usure de la corde, dans le calcul de la dépense, provenant de ce mode de transport, même si nous estimons très bas les nombreux avantages qui en résultent pour la forêt et pour son rendement.

Notre but sera atteint, si ces lignes contribuent à augmenter l'intérêt que l'on doit toujours plus apporter au choix des assortiments et au débardage des produits de la coupe.



Affaires de la Société.

Résumé des délibérations du Comité permanent.

Séance du 22 février 1905 à Lucerne.

(Extrait de l'édition allemande).

I. M. le Dr. Fankhauser, 1^{er} adjoint de l'inspection fédérale des forêts, est nommé vice-président du comité permanent.

II. La liste des membres de la société est épurée et le caissier est chargé de sa publication.

III. M. Glutz, assistant à Zurich, ayant adressé le procès-verbal de la réunion de Brigue, celui-ci sera mis en circulation auprès des membres du comité.

IV. Le comité constate que la propagande entreprise en faveur de l'organe de la société n'est pas restée sans effet, plus particulièrement en ce qui concerne l'édition française. Un nouvel essai sera tenté en temps utile et le comité compte surtout sur le concours des membres n'ayant pas pris part activement à la propagande en question.

V. Un projet de diplôme de membre est déposé; il sera tenu compte, dans la mesure du possible, des désirs manifestés à son sujet.

VI. La réunion annuelle de 1905 aura lieu à Appenzell, au commencement d'août; le programme définitif sera élaboré après entente avec le comité local.